



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

6 décembre 2021 à 20h00

Présidence : Mme Annelise Graber

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° **2021-21** relatif à la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2021.
- *Commission des finances*
5. Préavis N° **2021-22** relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2022.
- *Commission des finances*
6. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
7. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

Salue la Municipalité in corpore, M. Nicolas Salis, boursier et le public.

Appel

Excusés : Mmes Joëlle Cossetto Chapuis et Françoise Wyler.
MM. Georges Longchamp, Patrick Oyon et Alexandre Vulliamy.

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

10 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

Vote

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstentions : 3

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Madame la Présidente

Rappelle les dates des séances du Conseil 2022, en principe à 20h00 :
Lundis 7 mars, 16 mai, 20 juin, 3 octobre, 7 novembre, 12 décembre.

- 20 Explique que le Bureau va organiser la visite de la scierie Zahnd SA et Enerbois SA de Romande Energie SA à Rueyres, un samedi fin avril ou début mai 2022, si la situation sanitaire le permet.

Félicite Mme Emilie Schmalz qui a donné naissance à une petite Olivia le 11 novembre dernier.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Annonce que M. Philippe Gerber, secrétaire municipal, souhaite partir en retraite anticipée et a déposé sa démission pour le 31 janvier 2022. M. Nicolas Salis, boursier, a repris le poste de secrétaire ad interim depuis l'incapacité totale puis partielle de M. Gerber. M. Salis suit des cours en vue de l'obtention du Brevet Fédéral en administration publique. La Municipalité a décidé de le promouvoir

- 30 Une communication sera faite à la population par un tout-ménage afin de l'informer de ces changements.

Explique que l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) aura un cautionnement pour son fonctionnement tout comme l'Association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs (AIAE) et s'excuse d'avoir répondu par la négative lors de la dernière séance. La Municipalité reviendra avec de plus amples informations lors de la prochaine séance.

Madame Carine Delpierre

Explique que depuis 2 ans, il est impossible d'organiser des activités pour les aînés du village. Afin de garder un lien essentiel avec ces personnes, une remise de cadeaux a été organisée cette année. 21 ménages ont opté pour une remise à domicile et 56 ménages ont choisi de passer à la salle polyvalente

- 40 un samedi matin. C'est ainsi 2/3 des aînés qui ont répondu favorablement à cette organisation.

Monsieur Christian Jaquier

Explique que l'entreprise Liaudet Pial SA a nettoyé les canalisations et drainages sur le pourtour de la salle polyvalente. Il y avait environ 600kg de cailloux à plus de 3m de profondeur. L'entreprise Pittet Construction SA a changé plusieurs séparateurs des eaux de chéneaux. Il n'y a plus d'infiltrations d'eau dans l'abri PC au sous-sol de la salle polyvalente occupé par le ski club.

Madame Patricia Riva

Chantier des Placettes

Des essais de stabilité de route ont été faits par une entreprise spécialisée. Ils ont montré un bon compactage de la route et les carottages un bon niveau de tout-venant. Des passages caméras ont été

- 50 faits dans les collecteurs, montrant des contre-pentes et autres malfaçons. Ces derniers jours, l'entreprise FFA SA est revenue afin de faire certaines corrections. D'autres seront sous-traitées par l'entreprise FFA SA. Tout est mis en œuvre afin que tout fonctionne correctement et que le résultat final soit conforme malgré les problèmes, les erreurs et les retards.

La place de l'Église est terminée, les bancs et les arbres sont en place. Il manque le tapis final qui sera fait au printemps. Pour l'instant, la réception des travaux n'a toujours pas été faite.

60 Il a été constaté que des paroissiens se parquent sur la zone pavée de la place de l'église. Ces pavés ne sont pas bétonnés afin que l'eau puisse s'infiltrer dans le terrain et ne sont pas prévus pour les véhicules. De plus, c'est une zone qui est sensée protéger la fontaine de chocs faits par les véhicules. Nous espérons que la plantation des arbres et l'installation des bancs rendent plus clair le but de cette place. Ce n'est pas une route ni un parking.

Décorations de Noël

Les décorations de Noël ne sont toujours pas installées car la personne mandatée pour sa nacelle ainsi que son collègue sont actuellement malades. Une solution est recherchée.

Chemin de Mandou

25 mètres de collecteur ont été remplacés dans un champ suite à un effondrement. Deux gueules de loup en bordure de route qui étaient cassées et dangereuses ont été changées. Les travaux seront terminés dans les prochains jours, lorsque la météo sera plus clémente.

4. Préavis N° 2021-21 relatif à la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2021.

70 *Monsieur Frédéric Delacrausaz*

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Amendement de la commission des finances :

Compte 110.303 CHF 5'000.- au lieu de CHF 16'500.-

Compte 110.304 CHF 3'000.- au lieu de CHF 17'000.-

Monsieur Sébastien Bailly

Demande si cet amendement corrige des participations de charges sociales et si les montants amendés sont corrects afin d'éviter un nouveau dépassement au moment du bouclage des comptes.

Monsieur David Bailly

80 Explique que l'augmentation de salaire brut est de CHF 33'500.- et que les montants amendés prennent en compte uniquement la part patronale.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Confirme qu'il n'y aura pas de surprise à la fin de l'exercice comptable.

Vote sur l'amendement de la commission des finances au préavis N° 2021-21

Compte 110.303 CHF 5'000.- au lieu de CHF 16'500.-

Compte 110.304 CHF 3'000.- au lieu de CHF 17'000.-

- Oui : 33
- Non : 0
- Abstentions : 6

90 **Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de la Commission des finances au préavis N° 2021-21.**

Vote sur le préavis N° 2021-21

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2021-21 tel qu'amendé :

De donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2021.

5. Préavis N° 2021-22 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2022.

100 *Monsieur Frédéric Delacrausaz*

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur le Syndic

Précise que le montant exact du fonds de réserve générale est de CHF 1'201'621.53.

Madame la Présidente

Explique la manière de procéder :

1. Questions/remarques générales concernant le préavis.
2. Questions/remarques par chapitre du budget.
3. Questions/remarques sur le tableau des charges par nature et sur le plan d'investissements 2022-2026 (feuilles de couleur).

110 Rappelle que seuls les comptes du budget sont soumis au vote.

Monsieur Michel Allaz

Demande combien il y a d'habitants à ce jour sur la commune.

Monsieur le Syndic

Répond qu'il y a 1'361 habitants au 30 novembre 2021.

Monsieur Lucien Ecoffey

Pour le budget 2022 du groupe de comptes 1100 administration, propose de maintenir le niveau de charges de 2020 en y ajoutant les coûts prévus pour la modernisation de l'informatique et de reporter cette économie budgétaire sur le résultat de fonctionnement, selon présentation annexée à ce procès-verbal.

120 **Amendement de M. Ecoffey au préavis N° 2022-22**

Groupe de comptes 1100 Administration CHF 645'294.- au lieu de CHF 773'098.-

Monsieur Christian Noverraz

Pense qu'il s'agit d'un budget à la « Ueli Maurer » présentant un résultat négatif alors qu'il y aura probablement un résultat positif à la fin.

Indique que la Commission de gestion fait le même constat depuis plusieurs années concernant l'augmentation des charges du poste administration. Mentionne que M. Frédéric Riva qui faisait partie de cette commission à l'époque avait noté que sur une dizaine d'année ce poste avait augmenté de CHF 1'000.- par mois. Précise que les calculs ont été refaits l'année dernière, pour tenir la statistique à jour et que l'augmentation a continué, CHF 1'000.- par mois.

- 130 Pense qu'avec l'information communiquée ce jour, concernant le départ de M. Philippe Gerber, la Municipalité aurait pu apporter un amendement pour modifier le montant des charges.

Signale qu'il n'y a pas d'écart de CHF 3'424.- au compte 1100.306 puisqu'il y a le même montant entre le budget 2021 et le budget 2022.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Répond que cet écart concerne le compte 1100.309 et non le 1100.306.

Monsieur François Allaz

Fait remarquer qu'il y a une différence de CHF 7'950.- et non CHF 7'995.- au compte 1100.317.

Demande si le personnel pour le déneigement des routes des années précédentes a été déduit des charges de traitement du personnel communal.

-
- 140 *Monsieur le Syndic*

Confirme que le personnel pour le déneigement des routes n'est pas dans le compte 1100.490.

Monsieur François Zürcher

Pense que l'amendement se résume à une demande d'explication. Fait remarquer que la plupart des sous comptes du groupe 1100 ne sont presque pas touchés. La Municipalité explique la différence des comptes 1100.301 à 1100.305 avec un renvoi au chapitre 2, page 2 du préavis. Il s'agit de postes existants, sans parler de la situation particulière de cette année. Une explication sur le calcul de ces coûts permettra de se prononcer sur l'amendement.

Monsieur Michel Allaz

Demande des explications pour les augmentations entre les comptes 2020 et le budget 2022 :

- 150 - Compte 1100.304 « Caisse de pension et de prévoyance ». Augmentation de 74%.
- Compte 1100.352 « Part. à des charges d'autres communes ». Augmentation de près de 50%.
- Compte 1100.317 « Réceptions et manifestations » qui passe de CHF 8'313.45 à CHF 30'470.-.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Répond à M. Zürcher que pour le compte 1100.310, en plus des différentes maintenances, licences et autres abonnements pour du matériel informatique, il y a un poste à CHF 19'000.- qui prévoit les frais de migration et de mise en route pour le passage du serveur sur un serveur cloud. Il y a également un poste à CHF 30'000.- dévolu à un système d'information électrique qui sera installé sur la commune.

Répond à M. Allaz :

- 160 - Pour le compte 1100.304, son salaire a un impact puisqu'en 2020 il a été engagé à 45% pendant 10 mois. Le salaire minimum LPP s'élevant à CHF 21'510.-, le salaire à 100% est plus ponctionné qu'à 45%.
- Pour le compte 1100.352, il s'agit de la contribution à la ligne régionale 440 Echallens-Moudon qui a fortement augmenté.

Madame Carine Delpierre

Répond à M. Allaz que la Municipalité a décidé de revoir sa politique envers les aînées et de leur apporter plus d'attention. La somme prévue pour la sortie était dérisoire et les participants devaient prendre leur voiture pour ne pas dépasser les CHF 2'500.-. Il a été constaté que sur 133 ménages d'aînés, c'était toujours les 40 mêmes qui participaient.

Monsieur Frédéric Riva

170 Affirme que lors de son mandat à la Commission de gestion, il y avait eu une sensibilisation sur la montée des frais chroniques mais souhaite contre balancer l'amendement de M. Ecoffey en précisant que la population de Bottens a augmenté de 11% depuis 2016 et que le canton favorise les transports publics et le social.

Rappelle que lorsque l'on dépasse un certain âge, le LPP devient plus chère. Rappelle également qu'à l'époque la Municipalité avait limité ses propres honoraires et s'était fixée des limites.

Note que la mise à jour de la politique des aînés et discutable mais ne trouve pas les augmentations extrêmes. Il faudrait, à son avis, couper dans d'autres choses.

Monsieur Sébastien Bailly

A agréablement constaté la volonté de la Municipalité de faire bouger les choses dans le budget 2022 et s'en réjouit pour l'avenir de la commune.

180 A le sentiment que deux choses se mélangent entre l'entretien/la sécurité du système informatique et le système d'information dynamique. Demande quel est le montant prévu pour ce système et pourquoi il n'est pas prévu de passer par un préavis puisqu'il s'agit de quelque chose de nouveau.

Monsieur le Syndic

Répond que le montant prévu pour le système d'information dynamique est de CHF 30'000.-. Les vendeurs proposent des actions ponctuelles pour vendre leur produit. Si c'est validé au budget, il y a moins de risque de louper une action commerciale dans l'attente de l'acceptation d'un préavis.

Madame la Présidente

Propose de voter l'amendement après avoir passé en revue tous les chapitres. Personne ne s'y oppose.

Monsieur François Allaz

190 Demande s'il ne faudrait pas passer par un préavis pour l'achat d'un véhicule à pont, au compte 3100.311.

Monsieur le Syndic

Explique que tout comme le système d'information dynamique, il y a des actions commerciales ponctuelles pour ce type de véhicule. Affirme que la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a confirmé que cet achat pourra être amorti sur 5 ans.

Monsieur François Allaz

Demande alors pourquoi au chapitre 1 du préavis il est indiqué que le budget de fonctionnement ne présente pas les dépenses d'investissements qui font l'objet de préavis ad'hoc.

200 *Monsieur Nicolas Salis, boursier*

Répond qu'en effet cette phrase est un peu fautive pour l'achat du véhicule à pont et le système d'information dynamique. Le véhicule sera passé en investissement en cours d'année, donc au bilan. Ainsi, il y aura un véhicule supplémentaire dans le parc véhicule et le compte d'exploitation 3100.311 sera limité à CHF 9'000.- en fin d'année.

Monsieur Sébastien Bailly

210 Tient à faire remarquer que si le budget est accepté tel que présenté, avec CHF 35'000.- pour un véhicule à pont et CHF 30'000.- pour un système d'information dynamique, cela signifie que CHF 65'000.- seront investis sur l'année 2022 alors que les membres du Conseil ont très peu d'information. Explique qu'il se sent mal à l'aise vis à vis des citoyens et en tant qu'élu de se dire qu'il a fait confiance à la Municipalité sans savoir de quoi il s'agit. Ajoute qu'il entend les arguments des actions commerciales et de la réactivité mais se demande combien peut être économisé sans savoir exactement pourquoi cet argent est mis à disposition et qu'il réfléchit à poser des amendements.

Monsieur François Zürcher

Explique qu'il faut choisir si une dépense est présentée dans un budget ou un préavis d'investissement en fonction de plusieurs critères tels que les amortissements, la réactivité souhaitée et l'information des membres du Conseil. S'il est estimé que les informations sont insuffisantes ou qu'il faut amortir ces dépenses sur plusieurs années, alors il faut faire des amendements pour enlever ces montants du budget sans péjorer la Municipalité de revenir avec des crédits d'investissements.

Monsieur Christian Noverraz

220 Demande à quoi correspond le groupe de compte 3535 dont le libellé est « ??? ».

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Indique qu'il s'agit du nouveau numéro pour le bâtiment du Battoir. Il passe des biens administratifs aux biens de rendements.

Monsieur Christian Noverraz

Souhaite avoir confirmation que les augmentations des amortissements aux comptes 3100.331, 3532.330, 3533.330 et 3540.331 correspondent aux augmentations des investissements votées par le Conseil.

Monsieur Gionata Rizzi

230 Demande pourquoi les charges sont supérieures aux revenus pour l'immeuble du Pressoir, groupe de comptes 3533.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Répond à M. Rizzi qu'actuellement les charges d'amortissements sont encore trop importantes pour permettre un rendement positif sur ce bien. Les appartements sont relativement petits et les loyers ont été définis sur la base du marché actuel.

Monsieur Frédéric Riva

Semble se souvenir que la volonté du Conseil était de proposer des loyers modérés pour cet objet afin de permettre à des personnes à revenus modestes de rester dans la commune.

Monsieur Sébastien Bailly

240 Indique qu'il ne présente pas d'amendement sur l'acquisition d'un véhicule à pont et d'un système d'information dynamique mais fait remarquer qu'il serait bien qu'à l'avenir ce genre de situation ne se répète pas trop souvent afin d'éviter de se retrouver en porte-à-faux avec la condition de conseiller communal.

Monsieur François Allaz

Demande où retrouver la diminution des charges du traitement de personnel pour le déblaiement de la neige puisque cette tâche est externalisée et qu'il y a une augmentation du compte 4300.318.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Répond à M. Allaz que cette diminution se trouve dans le compte 4300.301. Les CHF 5'000.- restants étant des heures qui peuvent être effectuées par une personne payée à l'heure pour du salage, déneigement de trottoirs et pose de pare-neige.

250 Répond à M. Noverraz que l'augmentation d'amortissement de l'immeuble des Placettes est due au préavis N° 2021-11 relatif à la demande de crédit pour remplacement des Velux, appartement sous-combles, bâtiment des Placettes N° 3.

Monsieur François Allaz

Demande si l'externalisation du déblaiement de la neige coûtera CHF 25'000.- à la commune et qu'est-ce qui est compris dans le compte 4300.390 qui ne bouge presque pas.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Explique à M. Allaz que dans le compte 4300.390, respectivement le compte 1100.490, se trouvent toutes les imputations du personnel employé à l'heure par la commune. Il y a une clé de répartition sur les différents dicastères pour le salaire de l'employé communal, M. Binggeli qui travaille à 100%. En l'occurrence, il s'agit de 35%. Il continue le déneigement et le salage des trottoirs. Il y a aussi le travail à faire pour l'entretien des routes et des bordures de routes tout au long de l'année.

260

Monsieur Cédric Panchaud

Demande si la plus-value de CHF 30'000.- au compte 4300.318 concerne uniquement des heures de déneigement puisque dans le rapport de la Commission des Finances il est précisé que l'entreprise interviendra avec notre matériel (tracteur et saleuse). Trouve que c'est excessif en estimant CHF 100.- de l'heure, cela représente 300 heures.

Monsieur le Syndic

270 Précise que cette année un employé communal n'est pas opérationnel car il a subi une opération et que lorsque la prestation était sous-traitée par des personnes en dehors de la commune, il y avait beaucoup de problèmes de délais d'intervention. C'est la solution idéale pour offrir une qualité de service qui sera appliquée cette année et ajustée par la suite. Ajoute que la prestation est assurée même en cas de maladie ou accident, ce qui ne peut pas être le cas en interne.

Monsieur Michel Allaz

Demande si le curage des collecteurs et contrôles caméra au compte 4600.318.01 « Frais d'élimination boues d'épuration, honoraires » ne devraient pas plutôt aller dans le compte 4600.314 « Frais d'entretien ».

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Répond que ces frais sont dans le compte 4600.318.01 car il s'agit d'honoraires de certaines sociétés.

Monsieur Gionata Rizzi

- 280 Demande des renseignements concernant le compte 6300.437 et si ces amendes sont émises par la Police cantonale ou par la Municipalité.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Explique que les amendes de la Police cantonale sur le territoire communale ne figurent pas dans les comptes de la commune et que le compte 6300.437 concerne les amendes d'ordre émises par la Municipalité qu'il s'agisse de stationnement ou d'amendes municipales suite à des dénonciations de la Police cantonale.

Monsieur Christian Noverraz

Réitère sa demande concernant les augmentations d'amortissements des comptes 3100.331, 3533.330 et 3540.331.

- 290 Demande pourquoi l'amortissement du service des eaux, compte 8100.331 diminue de 50%.

Monsieur Nicolas Salis, boursier

Explique que pour le compte 8100.331 il s'agit de la fin de l'amortissement sur le recaptage des sources.

Indique que pour le compte 3100.331 il y a nouvellement le robot tondeur qui entre dans les amortissements. Pour le compte 3533.330, les travaux se sont terminés à cheval sur 2 années. Le montant budgétisé pour 2022 correspond au montant d'amortissement des 30 prochaines années.

Monsieur Michel Allaz

Tient à faire remarquer que dans le tableau des charges par nature, le compte 310 n'a pas été renommé « informatique » au lieu d' « imprimés et fournitures de bureau ».

-
- 300 *Monsieur François Zürcher*

Remercie la Municipalité pour le plan d'investissement plus complet que l'année dernière.

Monsieur Lucien Ecoffey

Précise qu'il s'agit d'un budget et que s'il est accepté cela ne prive pas la Municipalité de moyens supplémentaires qui seraient impératifs. La preuve avec le préavis qui a précédé celui-ci.

Constata que la Municipalité a annoncé en début de séance que le budget administration allait faire une économie des CHF 31'000.- prévus pour l'augmentation du personnel. Avec la diminution des charges sociales, cela représente une baisse budgétaire de CHF 47'000.- d'autant plus que les indemnités que la commune touchera de la caisse maladie sont absentes de ce compte. Cela permettra de palier au problème d'augmentation de la ligne régionale 440 du car postal.

- 310 Explique qu'il a décidé d'amender un groupe de compte et pas un compte en particulier et qu'il y a toujours des explications à des augmentations. Seulement, la perte annoncée est de CHF 420'000.-. Dans quelques mois, pour l'arrêté d'imposition on s'entendra dire que le budget a été accepté et qu'il faut se donner les moyens en augmentant les impôts.

Précise que son amendement concernant le poste 1100 ne concerne pas la rémunération de la Municipalité.

Monsieur David Bailly

320 Constate un changement de principe avec les CHF 30'000.- d'informatique, les CHF 35'000.- de véhicule et les CHF 38'000.- de l'entretien du refuge qui auraient donné lieu à des préavis dans le passé. Explique qu'en acceptant ce changement de système, la Municipalité a plus de liberté pour un total de CHF 100'000.-. Rappelle que la Municipalité aura la possibilité d'amortir ces achats sur plusieurs années.

Pense qu'en acceptant l'amendement de M. Ecoffey qui représente CHF 125'000.- de moins au budget il faudra voter des crédits complémentaires en 2022. Trouve que c'est une trop grosse baisse et que CHF 50-60'000.- aurait été plus adapté.

Monsieur Hervé Pittet

Abonde dans le sens de M. Bailly. Rappelle que les 5-6 dernières années le budget était déficitaire et peut-être a une exception prêt, les comptes étaient positifs.

Pense qu'il faut faire confiance à la Municipalité et propose de voter contre l'amendement de M. Ecoffey.

330 **Vote sur l'amendement au préavis N° 2021-22 de M. Lucien Ecoffey**

- Oui : 6
- Non : 22
- Abstentions : 8

Le Conseil communal de Bottens décide de refuser l'amendement de M. Ecoffey au préavis N° 2021-22.

Vote sur le préavis N° 2021-22

- Oui : 36
- Non :
- Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2021-22 tel que présenté :

340 D'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2022 tel que présenté.

Monsieur le Syndic

Remercie les membres du conseil pour la confiance témoignée par l'adoption du budget 2022 au nom de la Municipalité.

Madame la Présidente

Recommande le manuel de gestion financière communale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

6. Rapports des délégués aux associations intercommunales

Madame la Présidente

350 Explique qu'au début d'une législature il n'est pas facile voir pas possible pour tous les délégués aux associations intercommunales de rédiger un rapport. 3 délégués ont pu rendre un rapport : Association Scolaire Intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE), Service de Défense Incendie et Secours Haut-Talent (SDIS Haut-Talent) et Groupement forestier de la Menthue.

L'Association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs (AIAE) et l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) n'ont pas encore eu de séance.

L'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) a eu de sérieux problèmes et n'a pas convié les délégués de toutes les communes concernées.

Monsieur David Bailly

Indique qu'il rédigera un rapport sur l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) pour la prochaine séance et pourra peut-être apporter des précisions notamment sur le cautionnement.

360 *Monsieur Sébastien Bailly*

Confirme que tous les délégués n'ont pas été conviés à la première séance de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) et ignore ou se trouve le couac. Il est également difficile d'obtenir les documents qui ont été transmis lors de cette séance.

Madame la Présidente

Indique que dans la mesure du possible, les délégués aux associations AIAE, ASET et EFAJE rendront leur rapport lors de la prochaine séance. Remercie les délégués pour leur dévouement.

7. Propositions individuelles et divers.

Monsieur Michel Allaz

370 Demande à la Municipalité de réfléchir à la mise en place d'un ralentisseur pas très haut afin de sécuriser la sortie des enfants qui montent le chemin piétonnier qui arrive sur le Chemin du Chenalet.

Monsieur le Syndic

Répond que la Municipalité en prend note.

Madame Céline Moret

Explique que des communes donnent des subsides pour que l'abonnement annuel à la ludothèque d'Echallens soit moins cher. Demande pourquoi ce n'est pas le cas de la commune de Bottens.

Madame Carine Delpierre

Répond que la Municipalité va réfléchir à cette question.

380 *Monsieur Michel Allaz*

Explique que lors de la dernière assemblée des sociétés locales, la Municipalité a indiqué que les personnes qui louent la buvette ne peuvent pas utiliser la vaisselle. Trouve cela regrettable car il y a de la vaisselle à disposition mais les gens doivent venir avec de la vaisselle jetable. Demande à la Municipalité de se reposer la question.

Monsieur Christian Jaquier

Répond que suite à cette assemblée,, la Municipalité a pris acte des demandes et a décidé de modifier ce point : Lors de la location de la buvette, la vaisselle est fournie.

Monsieur Michel Allaz

390 Précise que le procès-verbal de cette séance indique qu'il n'y a pas de vaisselle. Remercie la Municipalité pour sa réflexion et le changement.

Madame Carine Delpierre

Explique qu'elle ne pouvait pas mettre dans le procès-verbal quelque chose qui n'existait pas lors de la séance.

Madame la Présidente

Invite les personnes qui ont préparé leurs interventions par écrit à transmettre leurs notes à la secrétaire afin de l'aider pour la rédaction du procès-verbal.

Rappelle les prochaines manifestations au village :

- Nouvel An de la jeunesse et fenêtres de l'avent.
- Votations populaire le 13 février 2022.
- 400 - Prochaine séance du Conseil le 7 mars 2022 à 20h00.

Remercie l'assemblée pour les débats ainsi que la Municipalité et le boursier.

Faute de pouvoir participer à l'apéro de Noël comme à l'accoutumée, chaque membre du Conseil peut repartir avec un apéro à l'emporter à partager en famille ou entre amis.

La séance est levée à 21h56.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 16 mai 2022.

Au nom du bureau du Conseil communal

410

La Présidente

Annelise Graber



La secrétaire

Audrey Kalbfuss